

Le « taureau par les cornes » : pâturages naturels et gestion des paysages,

Centre pour le développement économique, des transports et de l'environnement de la Finlande centrale



Le projet, le « taureau par les cornes », a organisé la gestion des paysages dans des zones particulièrement riches d'un point de vue écologique dans les régions de Finlande centrale, de Savonie du Sud, de Pirkanmaa, d'Ostrobotnie centrale et d'Ostrobotnie. Il a abouti à la constitution de dispositifs de gestion portant sur 220 hectares de biotope rural traditionnel menacés et concernant les espèces rares qu'ils abritent. Le projet a permis de tisser des réseaux de coopération, grâce auxquels des propriétaires fonciers disposant de sites de valeur ont conclu des accords de pacage avec des propriétaires de bétail. Dans le même temps, des efforts ont été déployés pour prévenir l'embroussaillage et la fermeture dommageable des paysages qui en résulte, et la population locale a été encouragée à prendre en charge la gestion des paysages du territoire concerné. Le financement des initiatives de gestion a été assuré par un fonds de soutien spécifique au titre des accords d'aide agro-environnementale. Le projet a été administré par le Centre pour le développement économique, des transports et de l'environnement de la Finlande centrale et des partenaires très divers – incluant des autorités publiques, des associations et des particuliers – qui ont participé à sa réalisation.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a reconnu et salué la grande valeur du projet présenté pour la 4^e session 2014-2015 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage, et a recommandé de le faire connaître du grand public pour sa valeur exemplaire et en tant que source d'inspiration. Le projet a permis d'organiser la gestion des paysages afin d'accompagner le développement de zones naturelles de grande valeur. Il a associé une grande diversité de partenaires (pouvoirs publics, associations et particuliers) et a forgé des réseaux de coopération. Ces derniers ont amené les propriétaires fonciers disposant de sites de valeur sur le territoire à conclure des accords de pacage avec des propriétaires de bétail. Ces démarches ont conduit à la constitution de dispositifs de gestion portant sur plus de 200 hectares de biotope rural traditionnel menacés. Des opérations tendant à prévenir l'embroussaillage, et la fermeture dommageable des paysages qui en résulte, ont également été menées. Le projet démontre l'intérêt qu'il y a à associer toutes les parties prenantes, et notamment les populations locales, à la gestion appropriée du paysage et à les engager à poursuivre les objectifs d'un projet, même après la cessation de son financement initial.